

Dénomination

Adresse

SIRET  Exercice social du  au :

**VERSEMENTS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASIMILEES**

	Imputations	Montants à payer	Minorations (Art. 1668 du CGI)
Impôt sur les Sociétés	01 <input type="text"/>	03 <input type="text" value="3 850"/>	04 <input type="text"/>
Dont crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	20 <input type="text"/>		
Dont report en arrière de déficit	21 <input type="text"/>		
Dont crédit d'impôt pour investissement en Corse	22 <input type="text"/>		
Dont crédit d'impôt recherche	23 <input type="text"/>		
Dont réduction d'impôt mécénat	24 <input type="text"/>		
Dont excédent du précédent exercice	25 <input type="text"/>		
Contribution sur les Revenus Locatifs		07 <input type="text"/>	
Contribution Sociale		08 <input type="text"/>	09 <input type="text"/>
Montant d'impôt sur les sociétés et contributions assimilées à payer :		10 <input type="text" value="3 850"/>	
Plus-value article 208C du CGI (SIIC)		13 <input type="text"/>	
Montant total à payer :		12 <input type="text" value="3 850"/>	

**PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE**

Date :  Téléphone 
  
 Chèque  Télépaiement 
  
 Virement

Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)

**Paiement du relevé de solde par << Imputation >>**

Contribution visée  Date limite de paiement  Montant à Imputer

**CADRE RESERVE À L'ADMINISTRATION**

Somme  Date  N° d'opération :  Date de réception :

## AIDE AU CALCUL D'ACOMPTE - IS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

Cette page constitue une aide au calcul du paiement de l'IS et des contributions assimilées. Les montants inscrits dans les cases 01 à 25 sont à reporter au recto de l'imprimé à retourner au service.

	BASE	TAUX	MONTANT	
A01	Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux normal à 25.0%)	38 725	6.25	2 420
A02	Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux réduit à 15%)	38 120	3.75	1 430
A03	Acompte sur résultat net de concession des licences d'exploitations et interventions brevetables			
A04	Total (lignes A01 à A03)			3 850
A05	Régularisation du 1er acompte			
A06	Montant d'acompte d'IS dû (ligne A04 +/- A05)			3 850
A07	Crédit d'impôt compétitivité et l'emploi		20	
A08	Report en arrière de déficit		21	
A09	Crédit d'impôt pour investissement en Corse		22	
A10	Crédit d'impôt recherche		23	
A11	Crédit d'impôt mécénat		24	
A12	Imputation de l'excédent du précédent exercice (ne concerne que le 1er acompte de l'exercice en cours)		25	
A13	Total des imputations sur IS (lignes A07 à A12) à reporter ligne 01 du 2571		01	
				MONTANT
A14	Montant d'IS à payer (ligne A06 - ligne A13), éventuellement plafonné à reporter ligne 03 du 2571		03	3 850
Si vous estimez que le montant des acomptes déjà versés (le présent acompte compris) est égal ou supérieur au montant de la cotisation totale dont vous serez redevable pour l'exercice concerné (article 1668 du CGI), la case 04 doit être cochée				

### Calcul du montant d'acompte des contributions assimilées

	BASE	TAUX	MONTANT
B01	Taxe brute		
B02	Montant de contribution sur les revenus locatifs à payer à reporter ligne 07 du 2571		07
	BASE	TAUX	MONTANT
B03	Taxe brute	0.825	
B04	Régularisation du 1er acompte		
B05	Montant de Contribution sociale à payer (ligne B03 +/- B04), éventuellement plafonné à reporter ligne 08 du 2571		08
Si vous estimez que le montant des acomptes déjà versés (le présent acompte compris) est égal ou supérieur au montant de la cotisation totale dont vous serez redevable pour l'exercice concerné (article 1668 du CGI), la case 09 doit être cochée			

### Calcul du montant total de versement

	MONTANT		
C01	Montant total d'IS et contributions assimilées à reporter sur la ligne 10 du 2571	10	3 850
C02	Plus-value article 208C (SIIC) à reporter sur la ligne 13 du 2571	13	
C03	Montant total à payer (cases 10 + 13) à reporter sur la ligne 12 du 2571	12	3 850